

**S.E.R.P.N.**  
**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU**  
**BUREAU SYNDICAL EN DATE DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre le 1<sup>er</sup> octobre 2024 à 17h30, les membres du Bureau, légalement convoqués, se sont réunis en salle de réunion du siège social au Thuit de l'Oison, sous la présidence de Mr Dominique MEDAERTS.

Nombre des membres :

En exercice : 16

Présents : 12

Votants : 12

Etaient présents :

Mr Dominique MEDAERTS  
Mme Marie-Hélène METTAIS  
Mme Laurance BUSSIÈRE  
Mr Gérard PLESSIS  
Mr Jean-François LEFEBVRE  
Mr Joël DEWULF  
Mr Joël TEMPERTON  
Mme Maria DUFROY  
Mr Jean-Louis LOIR  
Mr Hugues BOURGAULT  
Mr Bertrand PECOT  
Mr Yann LOLLIER

Absents excusés :

Mr Fabien ARTAUD  
Mr Jean-Baptiste VOISIN  
Mr Vincent MOENS  
Mr Claude GENCE

Secrétaire de séance : Mme Marie-Hélène METTAIS

Présentation de :

- Léa CHOFARDET, nouvelle responsable clientèle,
- Réane GARS, nouvelle responsable RH.

**1. Approbation du compte rendu du 12/06/2024**

**Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.**

**2. Délibération : demande de financement pour l'animation**

Les postes d'animation « protection de la ressource en eau » sur les bassins d'alimentation de captage sont actuellement financés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie dans le cadre de son 11<sup>ième</sup> programme d'intervention.

La période de subvention arrive à échéance car le nouveau programme de l'Agence de l'Eau démarre en janvier.

L'animation serait toujours aidée par l'Agence de l'Eau dans le cadre de son 12<sup>ième</sup> programme d'intervention.

**Après en avoir délibéré, les membres du Bureau approuvent à l'unanimité la délibération.**

### 3. Délibération : demande de financement pour le suivi de la qualité de l'eau

Les analyses constituent un outil pour l'animation auprès des agriculteurs, des collectivités ou autres activités pouvant avoir un impact sur la qualité de l'eau.

Le suivi sur la période est décomposé en 3 niveaux de suivi.

Le nouveau marché 2024-2027 a permis d'intégrer de nouveaux paramètres comme par exemple les métabolites des substances actives les plus utilisées sur les BAC ou les polluant émergents comme les PFAS.

Le projet de suivi est inscrit dans l'axe stratégique 1 – Améliorer la connaissance pour mieux agir demain de la stratégie Protection de la ressource 2020-2026 votée en Novembre 2021

La délibération a pour objet la demande de subvention à l'AESN pour la période 2025-2027.

Le taux de subvention serait de 80%.

|   | Coûts               | Participation AESN (80%) | Montant SERPN      |
|---|---------------------|--------------------------|--------------------|
| SUIVI 2025                                      | 78 843.50 €         | 63 074,80 €              | 15 768,70 €        |
| SUIVI 2026                                      | 78 843.50 €         | 63 074,80 €              | 15 768,70 €        |
| SUIVI 2027                                      | 78 843.50 €         | 63 074,80 €              | 15 768,70 €        |
| Aléas – analyses ponctuelles complémentaires 5% | 11 826.53 €         | 9 461,22 €               | 2 365,31 €         |
| <b>TOTAL</b>                                    | <b>248 357.03 €</b> | <b>198 685.</b>          | <b>49 671,41 €</b> |

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau approuvent à l'unanimité la délibération.

### 4. Délibération : Demande de financement dans le cadre du projet PRIAME

Le SERPN participe à un projet multi-partenarial avec le BRGM-Bureau de Recherches Géologiques et Minières, l'AREAS-Association Régionale pour l'étude et l'amélioration des Sols et l'URN-Université Rouen Normandie en tant que site pilote. Le projet PRIAME : PRIorisation des Aménagements de bétaires et Modélisation des impacts sur la ressource en Eau potable. Ce programme a pour objectif la protection des captages AEP vis-à-vis de la turbidité en système karstique. Il utilise une technologie innovante composé d'un modèle qui simule les flux de sédiments sur les axes de ruissellements en amont des bétaires.

Le projet s'inscrit dans la continuité du programme pour affiner les simulations et le calage de modèle.

Il est financé à 80% par l'AESN et la part restant au SERPN est financée à 50% par la métropole de Rouen dans le cadre de la convention sur le BAC Varras Moulineaux

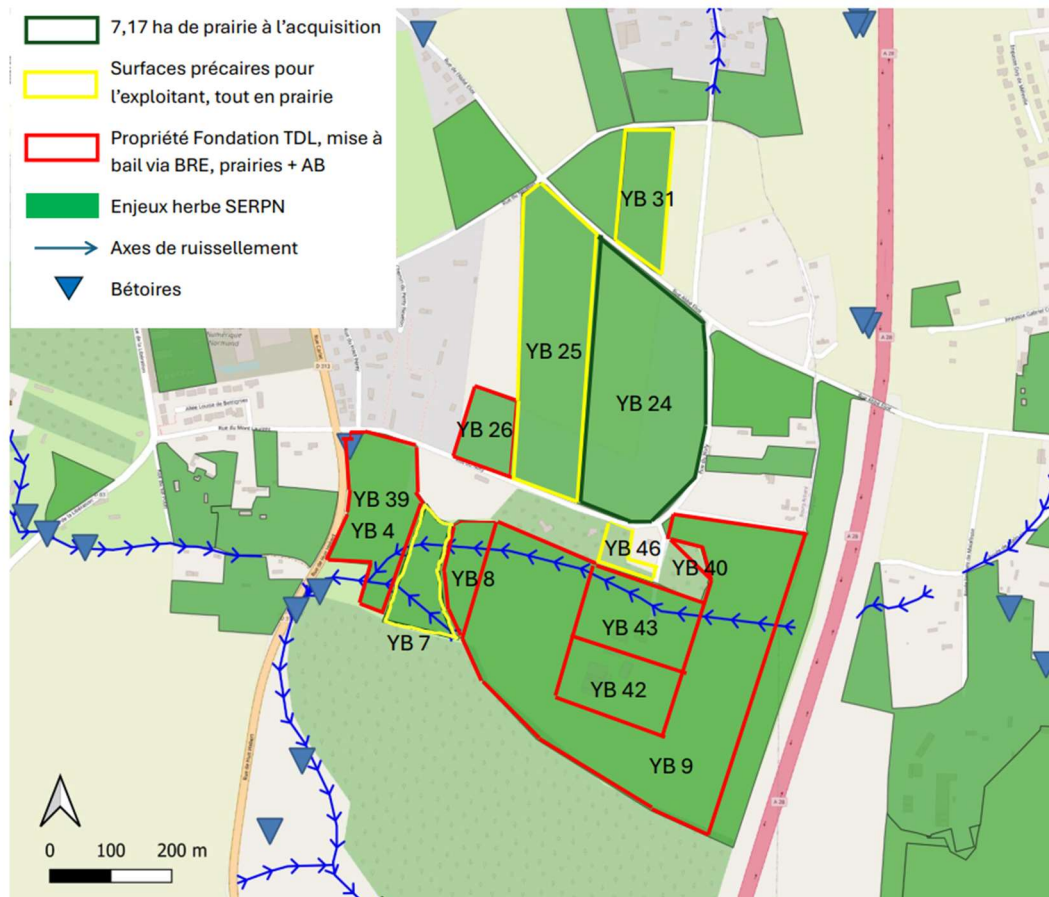
| partenaire   | Budget total   | cofinancement | AESN           | Part / pilote |
|--------------|----------------|---------------|----------------|---------------|
| BRGM         | 77 300         | 15 460        | 49 472         | 4123          |
| AREAS        | 25 820         |               | 20 656         | 1721          |
| UNR-MC2      | 116 000        |               | 92 800         | 7733          |
| <b>total</b> | <b>219 120</b> | <b>15 460</b> | <b>162 928</b> | <b>13 577</b> |

La part finale du SERPN serait de **6 789 €**

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau approuvent à l'unanimité la délibération.

## 5. Délibération : Convention intervention Terre de lien pour l'acquisition d'une parcelle sur le BAC des Varras Moulineaux pour agriculteur en bio

Le mandatement précédent a permis l'installation d'une exploitation en agriculture biologique avec une surface importante en herbe. Le projet de délibération est dans la continuité car une parcelle se libère et pourrait permettre de consolider l'exploitation.



Après en avoir délibéré, les membres du Bureau approuvent à l'unanimité la délibération.

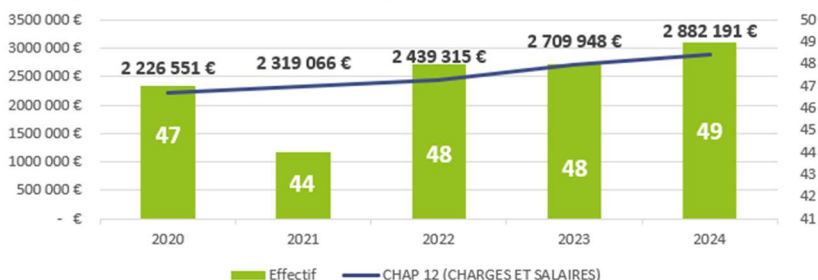
## 6. Points sur les effectifs

Arrivée récente de Léa CHOFARDET et Réane GARS.

Accueil de 2 apprentis, un en production et un en exploitation, de formation BTS GEMO.

Départ de Sylvie BOSSENEY prévu fin 2024/ début 2025.

Évolution du chapitre 62 Salaires et charges



\* Chiffres 2024 estimés (prorata du réalisé au 31/08/2024)

Faits marquants par service

| Service                    | 2020      | 2021      | 2022      | 2023      | 2024      | Information   |
|----------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|---|
| Clientèle                  | 10        | 8         | 9         | 10        | 11        | Bascule en 2024 d'un poste administratif technique (exploitation)   |
| Comptabilité               | 4         | 3         | 3         | 2         | 2         | Non remplacement des fonctionnaires, bascule dans d'autres services administratifs  |
| Exploitation               | 16        | 16        | 18        | 18        | 17        | 1 Fontainier en arrêt puis licencié pour inaptitude toujours dans les effectifs en 2024<br>1 poste administratif basculé en clientèle en 2024<br>1 apprenti en 2024 |
| Informatique               | 0         | 0         | 1         | 1         | 1         | Création du poste en 2022   |
| Production                 | 7         | 7         | 7         | 7         | 8         | 1 apprenti en 2024  |
| Protection de la ressource | 3         | 3         | 3         | 3         | 4         | Déplacement du poste d'assistante technique/communication du service SIG au service protection de la ressource  |
| SIG                        | 3         | 3         | 3         | 3         | 2         |   |
| RH                         | 1         | 1         | 1         | 1         | 1         |   |
| Direction                  | 3         | 3         | 3         | 3         | 3         |   |
| <b>TOTAL</b>               | <b>47</b> | <b>44</b> | <b>48</b> | <b>48</b> | <b>49</b> |   |

7. Non valeurs

Les non-valeurs à passer pour l'année 2024 sont de **95.327,30€**.

8. Rencontre avec le nouveau trésorier

Rencontre a eu lieu avec le nouveau trésorier, Mr Samuel CHARPENTIER.

Le projet avance sur la régie de recettes prévue pour début 2025.

Demande a été faite par le trésorier d'avoir les informations les plus précises possibles des personnes à recouvrer, date de naissance et n° de Siret pour les entreprises, afin de faire des saisies et recours plus facilement.

9. Prochaine Assemblée Générale

Le 14/11 à 9h30, lieu à déterminer.

10. Projet de location d'une location de case de stockage sur la zone artisanale

Elle serait destinée au stockage du matériel mais des véhicules également car il est déjà comptabilisé 3 sinistres de vandalisme sur les véhicules du SERPN cette année.

Cette location est possible via la Comcom Roumois Seine, d'une surface de 100m2 , au prix de 6.51€ le m2. Il s'agit d'un besoin durable dans le temps.

## 11. Point sur le nouveau programme de l'AESN et stratégie de la protection de la ressource

### CONDITIONNALITÉ DES AIDES

Disposer d'une stratégie de protection de la ressource en eau qui agit sur l'aspect **qualitatif et quantitatif**.

Mettre en place de façon effective les actions de protection de la ressource

Implique une révision de la stratégie du SERPN avec:

- 💧 Des objectifs sur l'aspect quantitatif
- 💧 Une réflexion sur l'animation des AAC des points d'eau dégradés sans animation actuelle

### CE QUI CONTINUERA D'ÊTRE FINANCÉ

- 💧 Animation,
- 💧 Renouvellement de réseau si : sanitaire (PVC), lutte contre fuite, sécurisation (inter connexion)
- 💧 PSE,
- 💧 Sectorisation,
- 💧 Station de traitement et sécurisation



**Pas d'information exhaustive sur les taux et conditions spécifiques à chaque domaine**

### RÉFORME DES REDEVANCES

#### Actuelles

##### Prélèvements

Basée sur m3 produits **0,066 €/m3**  
x2 si rendement < seuil

##### Pollution domestique

Basée sur m3 vendu selon zone **0,38 ou 0,42 €/m3**  
Plafonnée à 6000m3  
Non applicable aux branchements d'élevage pour abreuvoirs



Seuls les élevages (abreuvoirs) seront exonérés des redevances consommation d'eau potable et performance si et seulement si leur branchement est distinct

Deviennent donc redevables tous les autres actuellement non taxés (cimetières, points d'eau ...)

Nouveau !

#### Au premier Janvier 2025

##### Prélèvements

Basée sur m3 produits **0,0759 €/m3**  
Pas de majoration mais taux plancher

##### Consommation d'eau Potable

Basée sur m3 vendu **0,46 €/m3** en 2025 (après 2025 **0,34 €/m3**)  
Non applicable aux branchements d'élevage pour abreuvoirs

##### Performance du réseau

Basée sur m3 vendu :  
En 2025 Taux spécifique à **0,017 €/m3**

Après 2025 : **Modulation de 0,148€/m3 à 0,0666 €/m3**

Modulation à la baisse en fonction de:

- Réduction des pertes en eau (rendement, Indice linéaire de perte en eau)
- Gestion patrimoniale (programme de renouvellement, SIG performant)

Total 2025 : **0,4770 € / m3**

A partir de 2026 : **de 0,4066 €/m3 à 0,4880 €/m3**

**En résumé :** augmentation du taux de redevance lié à notre performance

**Question à se poser :** payer des investissements ou payer de la redevance faute d'investissement améliorant notre performance.

## 12. Présentation du besoin d'investissement et augmentation du prix de l'eau

Suite à la commission finances du 19/09/2024.

Selon power point présenté en bureau.

Un débat en interne a eu lieu sur le prix de l'eau qui sera réétudié lors de la prochaine commission finances ainsi que des réunions de secteur à programmer.

## 13. Organisation des réunions de secteur

Dates sont programmées avec chacun des élus. Les maires doivent être impérativement présents.

Les sujets demandés à être abordés sont les suivants :

- Règles de l'agence de l'eau
- Travaux
- Investissements

## 14. Questions diverses

- Mr Pecot interpelle le bureau sur le sujet des entreprises disposant d'une défense incendie et payant de ce fait l'abonnement pour ce type de raccordement. Tarif jugé prohibitif en l'état pour un compteur qui par chance n'est pas utilisé.  
Il serait peut-être judicieux d'étudier une délibération concernant ce type d'équipement spécifique dans l'idée d'un tarif plus adapté. Ce genre de dispositif étant une obligation mais dont les frais plombent l'activité économique.

*Cela peut être étudié, pour cela le coût réel de ce genre d'équipement, son entretien et son renouvellement par le SERPN doivent être évalués.*

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h25**